



Séance du 02/05/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Le numérique nous facilite la vie*

Délibération n° : 173

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160284

Direction en charge : Système d'information

Objet : Convention de partenariat entre la Ville de Saint Etienne et la Communauté Urbaine Saint Etienne Métropole pour la mise en place d'une messagerie commune - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 22/04/2016

Compte rendu affiché le : 03/05/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE) Mme Alexandra CUSTODIO (pouvoir à Mme Brigitte MASSON) Mme Marie-Eve GOUTELLE (pouvoir à M. Michel BEAL) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Charles DALLARA) Mme Anne-Françoise VIALON (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) M. Jean-Noël CORNUT (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Robert KARULAK (pouvoir à Mme Christiane JODAR)

Absents :

M. André FRIEDENBERG; Mme Marie-Hélène THOMAS; M. Maurice VINCENT; Mme Pascale MARRON; M. Olivier LONGEON; M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE; M. Florent PIGEON; Mme Stéphanie MOREAU; Mme Nadia SEMACHE; Mme Maryse BIANCHIN; M. Pierrick COURBON; Mme Myriam ULMER

Politique : *Le numérique nous facilite la vie*

Délibération n° : 173

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160284

Direction en charge : Système d'information

Objet : Convention de partenariat entre la Ville de Saint Etienne et la Communauté Urbaine Saint Etienne Métropole pour la mise en place d'une messagerie commune - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La communauté d'agglomération de Saint Etienne Métropole est passée en communauté urbaine le 1er janvier 2016. Parallèlement, la Ville de Saint Etienne et Saint Etienne Métropole envisagent de se rapprocher et de créer des services communs.

□ **Motivation et Opportunité :**

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet d'une messagerie commune entre ces deux entités. En effet, un outil commun permettra :

- de partager des données (agendas notamment)
- de proposer des outils collaboratifs au sein du client de messagerie.

A terme, l'utilisation d'un outil unique rationalisera aussi les dépenses de fonctionnement en matière de maintenance, prestations d'assistance et également en matière de gestion et pilotage de l'infrastructure technique (serveur commun, stockage...).

Une étude préalable a été menée afin de définir l'outil qui correspondrait au mieux et permettrait de couvrir l'ensemble du périmètre.

Le choix s'est porté sur le logiciel libre ZIMBRA dont le coût de fonctionnement est bien inférieur aux outils actuellement utilisés par la Ville de Saint Etienne et Saint Etienne Métropole.

□ **Contenu :**

Le coût global du projet, hors achats de licences, est de 200.000 €HT répartis également entre les deux collectivités.

La présente convention prévoit que :

- la Ville de Saint-Etienne contribue à hauteur de 100.000 €HT en valorisant les prestations réalisées par ses agents et la mise à disposition de ses infrastructures informatiques.
- Saint-Etienne Métropole contribue à hauteur de 17.000 €HT en valorisant les prestations réalisées par ses agents et finance à concurrence de 83.000 €HT les prestations d'expertise et d'audit fournies par des sociétés extérieures, ainsi que l'acquisition de modules ou équipements complémentaires nécessaires au projet.

Le projet est piloté par la Ville de Saint-Etienne. L'ensemble des prestations, fournitures, matériels ou modules seront commandés par la Ville de Saint-Etienne par le biais des différents marchés publics qu'elle a conclus.

La convention avec Saint Etienne Métropole est conclue à compter de sa signature jusqu'à la création du service commun entre les deux collectivités.

□ Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint Etienne

□ Point Financier :

- Coût total investissement TTC : Dépenses : 100 000 € dont TVA :
Recettes : 100 000 €
- Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement	100 000 €					SEM 100 000 €
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver les termes de cette convention de partenariat entre la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ladite convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire Dépenses BP 2016 - Opération 2016 P 5633 " messagerie - mutualisation" - Chapitre 20 - Article 2051 Recettes BP 2016 - Chapitre 13 - Article 13151
Résultat du vote : 44 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention(s)	Pour Extrait, Pour le Maire, Le Conseiller Municipal Délégué
	Jean-Noël CORNUT